InfoVIHtal
INFORMACIÓN BÁSICA SOBRE EL VIH
ÉDITION 2024
FRANCÉS

# Soins du VIH et déménagement dans une autre communauté

**Lorsqu'une personne avec le VIH s'installe en Espagne, l'une de ses principales priorités est de se faire soigner et traiter pour son infection. Dans notre pays, le système national de santé englobe les services et les prestations de santé.**

L'Espagne est divisée en 17 communautés autonomes (et deux villes autonomes), ou régions, et chaque communauté a le pouvoir de légiférer dans différents domaines. C'est le cas des soins de santé, qui sont dévolus à chacune des communautés autonomes. Cela signifie que chaque région d'Espagne est autonome dans la gestion de son propre système de santé. En ce sens, le gouvernement central se limite à des tâches de coordination et ne fournit ce service directement qu'à Ceuta et Melilla.

Par conséquent, bien qu'il existe un cadre réglementaire commun au niveau national, la mise en œuvre et la gestion des services de santé peuvent varier d'une communauté autonome à l'autre en Espagne. Chaque communauté autonome a sa propre approche et ses propres politiques pour garantir les soins de santé aux individus.

Il est important de garder cela à l'esprit, car cela signifie qu'il **n'existe pas de carte de santé commune à toutes les communautés autonomes. Si vous êtes une personne d'origine étrangère et que vous êtes traité pour le VIH dans une communauté autonome, vous devez savoir que cela ne garantit pas que vous recevrez automatiquement et immédiatement des soins et des médicaments dans une autre région.**

C'est pourquoi, si vous envisagez de changer de lieu de résidence en Espagne, il est important que vous vous renseigniez au préalable pour savoir s'il s'agit ou non d'un changement de communauté autonome. Si c'est le cas, il est conseillé de se renseigner sur les formalités à accomplir dans votre nouvelle destination (vous pouvez demander à une organisation locale de s'en charger). Il est également conseillé d'emporter le maximum de médicaments afin d'éviter les interruptions de traitement. Enfin, il est également conseillé d'apporter une copie de votre dossier médical.

gt grupo de trabajo sobre tratamientos del VIH
ENTIDAD DECLARADA DE UTILIDAD PÚBLICA
ONG DE DESARROLLO

¿TIENES DUDAS SOBRE EL TEMA? PREGÚNTANOS
Tel. 93 458 26 41

**Descargo de responsabilidad**
La información contenida en esta ficha no pretende sustituir la recibida por el médico. Las decisiones referentes a la salud siempre deberían tomarse tras consultar con los profesionales sanitarios. La información médica puede quedar desactualizada con rapidez.
Si te surge alguna pregunta tras leer esta ficha, te aconsejamos hablar con tu médico o enfermera o llamar a gTt-VIH, al 93 458 26 41, para comprobar si existe alguna novedad relevante al respecto.

SUBVENCIONA
Gobierno de España · Ministerio de Derechos Sociales y Agenda 2030 · Por solidaridad · Otros fines de interés social
Ministerio de Sanidad · Secretaría de Estado de Sanidad · Dirección General de Salud Pública y Equidad en Salud · División de Control de VIH, ITS, Hepatitis Virales y Tuberculosis
Generalitat de Catalunya · Salut/ Agència de Salut Pública de Catalunya
Diputació Barcelona · Àrea d'Igualtat i Sostenibilitat Social
Ajuntament de Barcelona
COLABORA
ETIS Equip de Treball sobre Immigració i Salut
Vall d'Hebron Barcelona Campus Hospitalari · eSPiC Equip de salut pública i comunitària

**SI TE HA PARECIDO ÚTIL E INTERESANTE EL CONTENIDO, COMPÁRTELO.**